

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2009

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : <http://saulny.fr>

Au cours de sa séance du 26 novembre 2009 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **procédé à l'élection de ses délégués au Conseil Communautaire de Metz-Métropole.**

La réforme de la gouvernance de la Communauté d'agglomération a au cours des derniers mois été approuvée par 27 communes et rejetée par 13 autres. L'arrêté préfectoral actant cette modification a été signé le 28 septembre 2009. Il appartient désormais que chaque conseil municipal procède à l'élection de ses délégués titulaires et suppléants au Conseil de Communauté, l'entrée en vigueur de cette nouvelle répartition des sièges prenant effet au 01 janvier 2010. La commune qui était représentée depuis 2002 trois délégués titulaires le sera à l'avenir par deux délégués titulaires et un suppléant.

Le résultat des votes est le suivant : ont été élus délégués titulaires, Mme MATHIAS à l'unanimité des 15 voix, M. HOCHSTRASSER avec 8 voix sur 15 et délégué suppléant, M.SUTTER avec 12 voix sur 15.

➤ **adopté à 14 voix et une abstention une motion sollicitant la localisation à METZ de la future Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine.**

Dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques, les pouvoirs publics ont posé les principes d'une réorganisation des Chambres de Commerce et d'Industrie, tant au niveau départemental qu'au niveau régional, afin d'adapter le réseau consulaire aux défis économiques et institutionnels. Cette réforme doit se concrétiser notamment par une nouvelle organisation qui fait des Chambres régionales les éléments pivots du réseau consulaire territoriale. Le succès de cette réforme passe par le bien-fondé du positionnement géographique de la future entité régionale. Le Département de la Moselle, et notamment en son sein l'agglomération messine, constitue un levier économique incontournable vers la Grande Région et vers l'ensemble transfrontalier Luxembourg-Allemagne-Belgique. La localisation à Metz de cette nouvelle chambre constituerait un signe juste et fort de reconnaissance de la Moselle.

➤ **décidé de participer à une étude globale portant sur la renaturation et la protection contre les inondations des cours d'eau du bassin versant du ruisseau de WOIPPY.**

Le ruisseau de WOIPPY prend sa source au dessus de la commune de SAULNY au niveau du Bois de la Chapelle, reçoit ensuite le ruisseau de Vigneulles en rive droite avant son entrée dans WOIPPY, puis le ruisseau Bonne-Fontaine au niveau du centre commercial avant de se jeter dans le Moselle. Différents types de problèmes ont été relevés portant atteinte au bon état écologique de ce ruisseau.

Le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse proposent d'organiser une étude sur toute sa longueur. Son coût de 40.000 € est subventionné à 40 % par chacune de ces entités, les 20 % restant étant répartis au prorata des linéaires de berges traversant les communes de LORRY-LES-METZ, METZ, LA MAXE, WOIPPY, PLAPPEVILLE et SAULNY.

.../...

➤ **souscrit un nouveau contrat de balayage mécanique des voies communales.**

Cette prestation sera à compter du 01 janvier 2010 assurée par la société VAGLIO avec un passage bimestriel au coût de 379 € TTC l'unité.

➤ **sollicité une subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'acquisition d'un désherbeur mécanique.**

Dans le cadre du développement durable, la commune s'engage dans une modification de ces pratiques de désherbage en réduisant dans un premier temps l'usage des herbicides. Un diagnostic des pratiques actuelles et un plan de désherbage seront réalisés début 2010 pris en charge à 80 % par le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau. Le désherbeur mécanique peut être subventionné à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau à laquelle une aide financière de 30 % a déjà été demandée en mai 2009 sur l'acquisition d'une armoire à pesticides.

➤ **autorisé le Maire à signer une convention avec l'Inspection Académique dans le cadre de la politique d'intervention de l'Education Nationale favorisant la mise en œuvre de l'école numérique rurale et permettant l'équipement de l'école élémentaire de SA ULNY.**

Le dossier de candidature déposé par la commune avant l'été a été retenu le 15 octobre dernier lui attribuant une subvention de 9.000 € sur ce projet d'un coût de 13.500 € TTC sur lequel 2.000 € environ de TVA seront remboursés dans le cadre du fonds de compensation de la TVA.

➤ **fixé les crédits scolaires pour l'année 2010 à 80 € par élève à l'école maternelle et à 76 € par élève à l'école élémentaire, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2009.**

➤ **accordé une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'école élémentaire de 1500 € pour l'année scolaire 2009-2010.**

L'école n'ayant pas été retenue pour son cycle piscine annuel pour lequel la commune prend en charge les frais de transport depuis plusieurs années déjà, elle a accepté de financer le déplacement des élèves vers trois autres activités pédagogiques choisies en substitution par les enseignants.

➤ **modifié les inscriptions budgétaires 2009.**

Il s'agit de la prise en compte d'avenants aux marchés de travaux passés pour la rénovation de la salle polyvalente et de l'incorporation au budget de l'opération « Ecole Numérique Rurale » visée ci-dessus.

➤ **reconduit le concours des « Décors de Noël » pour 2009 et désigné les membres du jury.**

➤ **adopté un nouveau règlement de mise à disposition des locaux de la salle polyvalente rénovée et fixé son entrée en vigueur au 01 janvier 2010.**

➤ **fixé les nouvelles redevances d'utilisation de la salle polyvalente pour 2010.**

➤ **actualisé les redevances d'utilisation de l'espace socio-culturel pour 2010.**

➤ **pris acte des rapports produits par la communauté d'agglomération relatifs aux prix et à la qualité du service de l'assainissement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés en 2008.**

Ceux-ci sont à la disposition du public en mairie.

.../...

➤ **pris acte du rapport annuel d'activités de la communauté d'agglomération pour l'année 2008.**
Celui-ci est également à la disposition du public en mairie.

➤ **pris acte de la suite donnée à une déclaration d'intention d'aliéner parvenue en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **autorisé le Maire à signer les nouveaux contrats d'assurance de la commune la couvrant contre les risques suivants : responsabilité civile, dommages aux biens et véhicules à moteur.**

➤ **pris acte du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique diligentée du 25 septembre au 09 octobre 2009 en vue des projets d'aliénations de deux chemins communaux, décidé la vente de l'un d'entre eux et sursis à l'aliénation pour l'autre.**

La vente a été décidée pour le chemin lieu-dit « Les Courtes Rayes » reliant la rue du Moulin à la rue du Château, représentant une surface de 3 ares 42 centiares, au prix de 40 € de l'are, cédé au bénéficiaire de l'exploitant agricole qui cultive ses terres de part et d'autre.

Quant à l'autre chemin situé entre les lieux-dits « Bois Saint-Maurice » et « Mularez », il apparaît une incertitude sur la propriété effective de celui-ci suite au remembrement non abouti du ban d'AMANVILLERS avec extension sur le territoire de SAULNY.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours et notamment de l'attribution par le Conseil Régional de la subvention sollicitée pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente, représentant 15 % du montant hors taxe des travaux. Ce qui porte pour l'instant le taux total de subvention à 55 % du montant hors taxe des travaux, la commune restant dans l'attente de la décision quant à l'octroi de fonds européens.

Le Maire,

Arlette MATHIAS